

Règlement du Jeu web Stanley Black&Decker - « JEU BLACK+DECKER » Opération 18936

ARTICLE 1 – Société Organisatrice

La société STANLEY BLACK & DECKER France SAS, au capital de 234.759.168 euros €, dont le siège social se situe au 62 chemin de la Bruyère, CS 60105 69574 DARDILLY, et immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro B954507521 est désignée ci-après comme « la Société Organisatrice », organise du 15 décembre 2020 au 15 janvier 2021, un jeu web sans obligation d'achat par tirage au sort intitulé « JEU BLACK&DECKER » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 – Public autorisé à participer au Jeu

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure capable, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et des membres de leurs familles, du personnel des sociétés prestataires de services et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération ainsi que les membres de leurs familles.

La participation au Jeu d'un mineur est soumise à l'autorisation de ses parents/représentants légaux. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de vérifier la réalité de cette autorisation. A défaut pour le participant de pouvoir en justifier, sa participation au Jeu sera annulée.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse postale des participants.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 – Supports de communication sur le Jeu

Ce jeu est annoncé sur internet via des bannières publicitaires.

Ce jeu est accessible sur le site <https://offres-blackanddecker.fr>.

ARTICLE 4 – Modalités de participation au Jeu

Pour participer au tirage au sort, et tenter de gagner l'un des lots mis en jeu, il vous suffit de :

- **SE CONNECTER** sur le site <https://offres-blackanddecker.fr> entre le 15/12/2020 et le 15/01/2021 inclus
- **REPLIR** intégralement le formulaire de participation
- **VERIFIER** l'ensemble des informations que vous avez saisies.

Il ne sera accepté qu'une seule participation et un seul gain par foyer (personnes vivant sous le même toit même nom, même adresse) pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 5 – Dotations

Sont mis en jeu :

- 30 Balais Vapeur d'une valeur unitaire indicative de 199.99€ TTC

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne. Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

Les lots ne peuvent pas être repris à la demande des gagnants contre leur valeur en espèce ni être remplacés par d'autres lots. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le gain par un gain de même valeur si les circonstances l'exigent et informera les participants par tous moyens.

ARTICLE 6 - Attribution des lots

Les gagnants seront désignés par tirage au sort réalisé par Maître Patrick BIANCHI, Huissier de Justice, SCP SYNERGIE HUISSIERS 13, 21, rue Bonnefoy, 13006 MARSEILLE, le 05/03/2021.

Un seul lot sera attribué par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse IP) sur toute la durée du Jeu, le foyer étant déterminée par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit (même nom, même adresse postale, même adresse IP).

Un e-mail de confirmation sera envoyé aux gagnants.

Les gagnants recevront leur dotation par voie postale dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la date du tirage au sort.

Tout lot qui serait retourné à la Société Organisatrice du Jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelle que raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en Jeu par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera pas tenue de faire des recherches complémentaires. Tout lot non réclamé dans le délai de trois mois après la date de clôture du Jeu sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s) et ne sera pas remis en Jeu par la Société Organisatrice.

Par conséquent, la Société Organisatrice, ne pourra être tenue responsable :

- Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avèrerait erronée(s),
- En cas de retour d'un courrier/colis, si les coordonnées postales ou l'identité ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste indisponible.
- Dans le cas d'erreur d'acheminement, de pertes, de détériorations, de retards et/ou de vols des dotations par les services de La Poste ou tout autre transporteur similaire.

Il ne lui appartiendra pas de faire des recherches complémentaires. Le gagnant ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité.

ARTICLE 7 – Remboursement de la participation

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation au Jeu ne sont pas remboursés.

ARTICLE 8 – Litige – Loi applicable

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènement indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement concernant les modalités ou mécanisme du Jeu, ou concernant les gagnants.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée à la société Highco Data.

La demande devra impérativement comporter le nom du Jeu, la date précise de participation du Jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte.

ARTICLE 9 – Données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par Stanley Black & Decker, responsable de traitement, domicilié à 62 chemin de la Bruyère-CS 60105 – 69574 Dardilly, afin de gérer votre participation à l'offre de la

marque Black&Decker. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation et gestion des réclamations) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes).

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de Stanley Black & Decker. Nous conservons vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à 62 chemin de la Bruyère-CS 60105 – 69574 Dardilly.

Les données font l'objet d'une saisie par un prestataire au Maroc. Ce pays situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à hcd_comite_secu@highco-data.fr.

ARTICLE 10 – Responsabilités

La société STANLEY BLACK&DECKER France SAS organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter, compléter ou annuler sans préavis tout ou partie de ce Jeu. Elle ne saura être tenue responsable et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait non plus être tenue pour responsable de l'encombrement des lignes téléphoniques, des dysfonctionnements des réseaux de télécommunication ou des services postaux entravant le bon déroulement du Jeu. De plus, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée si les participations au Jeu n'ont pas été enregistrées ou sont impossibles à vérifier ou à décrypter.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de proroger le présent Jeu, pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que le participant ne puisse prétendre à une indemnisation à quelque titre que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement du Jeu et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagnées le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 11 – Respect des règles du Jeu

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement y compris ses avenants éventuels, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du Jeu, ses résultats et l'attribution des prix.

ARTICLE 12 – Demande de Règlement

Le règlement complet du jeu y compris ses avenants éventuels sont déposés auprès de Maître BIANCHI, Huissier de Justice, SCP SYNERGIE HUISSIER 13, 21 rue Bonnefoy, 13006 MARSEILLE.

Règlement disponible uniquement en ligne sur le site web : <https://offres-blackanddecker.fr>, rubrique « Règlement ».

ARTICLE 13 – Droits de propriété intellectuelle et industrielle

Conformément à la législation relative aux droits de propriété littéraire et artistique aux droits voisins et aux droits de propriété industrielle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le présent Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités dans le Jeu sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif.